ASIJ - ASSOCIATION SCOLAIRE INTERCOMMUNALE DU JORAT

1083 Mézières

Préavis du Comité de direction de l'Association Scolaire Intercommunale du Jorat (ci-après ASIJ)

au Conseil intercommunal

N° 01/ 2025

Comptes 2024

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Le Comité de Direction a l'honneur de soumettre à votre approbation les comptes 2024 de l'Association Scolaire Intercommunale du Jorat.

Ils sont établis conformément au règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes, ainsi qu'aux directives du Département des institutions et relations extérieures.

Résultats

Les comptes laissent apparaître les résultats suivants :

Charges :	CHF	9'398'877.64
Revenus :	CHF	846'049.80
Montant à la charge des communes :	CHF	8'552'827.84

Les comptes 2024 de l'ASIJ, bouclent avec une importante différence de montant à charge des communes entre le budget et les comptes. Celui-ci va heureusement dans le bon sens et les communes vont récupérer de l'argent. Ceci est principalement dû au montant mis au budget pour les intérêts de l'emprunt final du collège Gustave-Roud. Ayant eu recours à une avance à terme fixe pour un montant inférieur à celui qu'il fallait emprunter, les intérêts ont été beaucoup moins importants que prévus. Les charges de fonctionnement du collège de Carrouge ont aussi été moins élevées que prévu.

Pour 2024, le montant à la charge des communes de l'ASIJ est inférieur de CHF 812'212.16 à celui budgété de CHF 9'365'040.00

Les charges sont en augmentation de CHF 274'414.11 et les revenus en augmentation de CHF 111'204.72 par rapport à 2023. Les charges à répartir augmentent de 1.95 % par rapport à 2023 (18.94% entre 2022 et 2023 avec le premier amortissement du collège Gustave-Roud).

Au 31.12.2024, le total des emprunts de l'ASIJ était de CHF 51'654'000.00 Ce montant a diminué de CHF 3'596'000.00 depuis la fin 2023. Un prêt de CHF 7'000'000.00 à l'UBS a été remboursé et un nouveau prêt de CHF 3'000'000.00 a été souscrit à la BCV pour une durée de 3 ans à un taux de 1.37%. L'ASIJ a également recouru à une avance à

terme fixe (ATF), un emprunt à court terme, qui était de CHF 2'500'000.00 d'avril à mai et qui a été réduit à CHF 1'000'000.00 début juin. Cet ATF est là dans l'attente de finaliser l'emprunt pour le collège Gustave-Roud. Les amortissements bancaires sur ces emprunts ont été de CHF 596'000.00.

Le taux moyen des intérêts pour les prêts de l'ASIJ est de 0.699 % fin 2024 (0.633 % en 2023).

Voici les principaux comptes méritant une remarque :

101.3001.00 Jetons de présence (CD)

Pas de vacations du président, toutes ses heures sont comprises dans son taux d'activité de 25% qui est comptabilisé au 110.3010.00. Ce n'était pas pris en considération dans le budget 2024.

102.3001.00 Jetons de présence (CI)

Le budget prévoyait trois séances du Conseil intercommunal, seulement deux ont eu lieu. Il y a eu également moins d'heures effectuées par les commissions que celles prévues au budget.

103.3001.00 Jetons de présence (CEt)

Il n'y a pas eu de commission active et rémunérée durant cette période

110.3010.00 Traitement du personnel administration

Augmentation du temps de travail du président et également de notre boursière qui est passé de 20% à 30% au 1er avril au vu de sa charge de travail et le futur passage à MCH2. Ses heures supplémentaires effectuées durant les trois premiers mois lui ont été payées fin mars.

110.3189.00 Honoraires et frais divers

Voici les principales dépenses pour ce poste.

- Révision des comptes par la société fiduciaire : CHF 7'891.30
- Divers mandats concernant l'étude démographique : CHF 14'723.25
- Étude énergétique pour le Raffort : CHF 7'524.00
- Avocat pour traitement recours transport : CHF 3'670.00

Pour ce dernier point, le recours ayant été jugé en faveur de l'ASIJ, un dédommagement de CHF 1'240.00 est en revenu sous le 110.4363.01

150.3010.00 Traitement du personnel / Bibliothèque scolaire de Savigny

Le salaire et les charges sociales des bibliothécaires sont toujours remboursés par le Canton. Le retour se fait au compte 150.4510.00. Les différences à charge de l'ASIJ sont les salaires versés pour la surveillance de la bibliothèque à midi et celui de la stagiaire engagée par l'ASIJ pour une durée de 6 mois.

220.3220.00 Intérêts des emprunts

Les charges de ce poste sont inférieures de CHF 273'547.68 par rapport au budget. Cela s'explique principalement par le fait que seuls CHF 3'000'000.00 ont été empruntés au lieu de CHF 4'000'000.00 lors du renouvellement du solde du prêt UBS. Les liquidités ont permis de couvrir la différence, de même que par le fait que l'ASIJ n'a eu recours à une avance à terme fixe que depuis avril 2024 pour le solde du collège Gustave-Roud à la place d'un emprunt pour le solde des coûts de ce collège.

350.3114.00 Achat machines et matériel d'exploitation + frais véhicules

Une autolaveuse a été achetée pour CHF 8'102.40.

350.3141.00 Entretien du bâtiment Raffort

Les frais d'entretien du bâtiment sont supérieurs au budget de CHF 1'545.35. La réfection du carrelage du hall devant le secrétariat était sous-estimée au niveau du budget, CHF 10'300.00, alors que les travaux, plus conséquents que prévu (piquetage et réfection chape) ont coûtés CHF 33'004.25. D'autres travaux non budgétés ont dû être effectués :

- Pose d'un appareil d'assurage pour le mur de grimpe, CHF 3'218.50
- Pose de panneaux phoniques - salle conférence gymnastique CHF 2'118.75

Les frais de nettoyage courants du collège du Raffort qui affectent ce compte se montent à CHF 221'139.95 (y compris les grands nettoyages d'été).

350.4363.00 Indemnités assurances

Retour de l'assurance à la suite de cas maladie du personnel.

351.3522.11 Location petits collèges

Comme prévu, une adaptation des loyers des petits collèges a été faite au 1er juillet. Le loyer pour une salle de classe est passé de CHF 15'000.00 à CHF 15'600.00 par année. Location d'une salle supplémentaire au petit collège (Mézières) dès août 2024, non prévue au budget.

353.3141.00 Entretien du bâtiment de Servion

Les frais d'entretien du bâtiment sont supérieurs au budget de CHF 10'533.22. Ce dépassement s'explique par le dégât des eaux survenu juste avant la rentrée d'août. Le montant des frais lié à cet évènement se monte à CHF 40'247.60. On retrouve au 353.4363.00 les remboursements de l'assurance. Les frais de nettoyage courants du collège des Gollies qui affectent ce compte se montent à CHF 158'333.85 (y compris les grands nettoyages d'été). Dans les autres dépenses, on peut mentionner :

- Changement filets des buts extérieurs, CHF 2'828.35.
- Contrôle fixation lames sur façades, CHF 2'697.10

353.4363.00 Indemnités assurances

Retour de l'assurance pour le dégât des eaux. Une facture n'a pas encore été remboursée.

354.3141.00 Entretien centrale de chauffe

Une somme de CHF 10'000.00 avait été mise au budget pour le remplacement de la vis d'amenée des copeaux. Ces travaux ont été reportés.

355.3121.00 Eau + épuration

Les factures 2022 et 2023 étaient erronées. Le rattrapage de ces deux factures se monte à environ CHF 8'000.00. Pour 2024, le montant est de CHF 7'700.85.

355.3123.00 Électricité

Après les correctifs faits fin 2023 par rapport à la sous-facturation de la Romande Energie et d'Energiapro, 2024 est la première année avec des factures correctes.

355.3124.00 Chauffage

La consommation de plaquettes a été plus faible que prévu d'environ CHF 10'000.00. Un contrôle obligatoire des fumées qui n'était pas prévu a été effectué pour CHF 1'826.90. Le prix des abonnements pour le contrôle des chaudières a augmenté.

355.3133.00 Achat de produits de nettoyage

Beaucoup moins d'achat que prévu.

355.3141.00 Entretien du bâtiment

Les frais d'entretien du bâtiment sont inférieurs au budget de CHF 75'354.50. Les principaux frais pour ce poste sont les nettoyages pour CHF 235'786.85 (y compris les grands nettoyages d'été). Très peu d'achat non prévu, le principal est l'acquisition de deux appareils d'assurage Trublue pour le mur de grimpe pour CHF 6'436.95.

355.4272.00 Location salles de gym

Les salles de gymnastique sont toujours bien louées y compris pour des événements ponctuels.

355.4363.00 Indemnités assurances

Retour de l'assurance à la suite d'un cas maladie du personnel ainsi que pour un petit dégât des eaux.

500.3188.00 Transporteurs indépendants

Les charges sont inférieures de CHF 64'295.19 par rapport au budget. Cependant, la facture pour les transports spéciaux du deuxième semestre 2024 n'a pas été reçue avant le bouclement des comptes et fausse un peu ce résultat. Le montant de cette facture est estimé à environ CHF 10'000.00.

500.3662.00 Abonnements et remboursement frais de transport

Le budget est dépassé pour ce poste de CHF 972.70. Ceci est dû à une erreur d'écriture détectée après le bouclement des comptes. CHF 3'000.00 de location pour la piscine de Moudon ont été affectés à ce poste au lieu du 510.3653.00.

510.3112.00 Achat de mobilier

Des chaises ont été achetées en remplacement de modèles abîmés et hors normes pour deux classes 1 et 2P pour CHF 11'585.90

510.3152.00 Entretien du mobilier, de l'équipement et du matériel spécialisé

Les frais de déménagement non budgétés pour le transfert de mobilier et matériel de classes des Gollies, de Gustave-Roud et du petit collège se montent à CHF 2'594.40

510.3653.00 Activités culturelles et sportives

Première année de fonctionnement avec la convention entre l'ASIJ et l'EPS du Jorat pour le financement des camps. Si rien ne change dans les sommes allouées pour les camps, il y a quelques modifications quant au flux financier des divers subsides du Canton et Jeunesse & sport (J&S). Ceci est également valable pour les secondaires (520). Tous les subsides prévus par l'ASIJ n'ont pas été dépensés et il manque la location de la piscine de Moudon (voir remarque au 500.3662.00).

510.3654.00 Hygiène, santé et prévention

Pas d'action spéciale santé et peu de frais dans le renouvellement des pharmacies de classe.

510.4510.00 Remboursement État

Participation de l'État de Vaud pour les élèves requérants d'asile, CHF 5'300.00.
Participation de l'État de Vaud pour les élèves en classes officielles d'enseignement spécialisé (COES) de CHF 10'000.00
Le solde est principalement la participation du Canton pour les camps ainsi que les subsides Jeunesse & Sport.

510.4512.00 Subsides et rétrocessions

Afin de simplifier la comptabilité, tous les subsides et rétrocessions sont mis au 510.4510.00

512 Devoirs surveillés

Poste difficilement prévisible. Le budget prévoyait des rentrées qui couvraient 62.39% des charges. Finalement, cette part se monte à 60.04 % (2023 57.83%).

520.3116.00 Achat d'équipement et matériel spécialisé

Achat de 4 écrans interactifs et accessoires pour remplacer des beamers en fin de vie.

520.3185.00 Honoraires médecins et dentistes

Le budget a sous-estimé le coût des contrôles dentaires avec environ CHF 5'800.00 contre des frais réels de CHF 9'060.00

520.3522.00 Dérogations d'enclassement

Les charges sont inférieures de CHF 7'533.40 par rapport au budget. Avec des coûts annuels pouvant aller jusqu'à CHF 4'000.00 par élève (sport/art étude) ce poste reste toujours difficile à prévoir et le Comité de direction reste prudent.

520.4510.00 Remboursement État

Participation de l'État de Vaud pour les élèves requérants d'asile, CHF 8'610.00.
Le solde est principalement la participation du Canton pour les camps ainsi que les subsides Jeunesse & Sport.

520.4512.00 Subsides et rétrocessions

Afin de simplifier la comptabilité, tous les subsides et rétrocessions sont mis au 520.4510.00

521.3060.00 Indemnisation et remboursement de frais

Les frais de surveillance constituent une part importante des frais liés aux réfectoires. Pour le Pavillon (Savigny) et Gustave-Roud ceux-ci se montent à CHF 129'474.35. Participation aux frais de surveillance du Raffort pour CHF 8'833.10. Subventions pour les repas, si pas 30 minutes à la maison, CHF 24'855.00.

521.3180.00 Achat des repas

Pour le réfectoire du Pavillon à Savigny durant toute l'année 2024 et pour le collège Gustave-Roud depuis la rentrée d'août, l'ASIJ encaisse les repas aux parents et les achète au traiteur. Ce poste est donc compensé par le 521.4350.00 qui est la participation des parents (repas, inscriptions et participation aux frais de surveillance). Plus de repas que mis au budget. Prévus 6'080 repas, acheté 5'093 pour le Pavillon et 2'893 pour Gustave-Roud soit un total de 7'986 repas. Cela représente un surcoût de CHF 15'248.00. Le changement de fonctionnement pour le réfectoire de Gustave-Roud n'était pas prévu, le budget n'était donc pas fait en conséquence.

521.4510.00 Participation de l'État

L'ASIJ bénéficie pour la deuxième année de « l'aide au démarrage » pour les nouveaux réfectoires de Gustave-Roud et du Pavillon. Cette aide de la Confédération est donnée les trois premières années lors de la création de nouvelles places.

Préavis 2024 avec une demande de crédit

Le préavis No 01/2024, « Demande de crédit de CHF 240'000.00 pour la pose de capteurs photovoltaïques au Collège du Raffort » a été soumis et adopté par le Conseil intercommunal. Au 31.12.2024 le coût de ce préavis était de CHF 198'437.55 (compte

9143.01 du bilan). Toutes les dépenses ont été payées mais la subvention pour cette installation, estimée à environ CHF 40'000.00, n'a pas encore été touchée.

Évolution du coût de l'élève ASIJ

Pour information, voici le tableau des coûts par élève depuis la création de l'ASIJ.
Ce montant est un coût moyen de l'élève ASIJ.

Exercice	Charges	Revenu	Charges communes	Nb éléves	Coût par élève	
2013	5 762 474,77	85 993,45	5 676 481,32	1 526	3719,84	selon comptes
2014	5 471 560,49	217 189,31	5 254 371,18	1 503	3495,92	
2015	5 691 157,19	208 552,20	5 482 604,99	1 534	3574,06	
2016	5 871 673,41	367 898,36	5 503 775,05	1 571	3503,36	
2017	6 589 749,54	306 042,70	6 283 706,84	1 546	4064,49	
2018	6 744 791,94	420 793,45	6 323 998,49	1 572	4022,90	
2019	6 807 555,23	437 441,99	6 370 113,24	1 609	3959,05	
2020	7 156 199,07	728 080,32	6 428 118,75	1 621	3965,53	
2021	7 032 921,74	446 960,18	6 585 961,56	1 686	3906,26	
2022	7 629 427,09	575 980,25	7 053 446,84	1 750	4030,54	
2023	9 124 463,53	734 845,08	8 389 618,45	1 798	4666,08	
2024	9 398 877,64	846 049,80	8 552 827,84	1 819	4701,94	
2025	10 270 400,00	714 910,00	9 555 490,00	1 827	5230,15	selon budget

Conclusion

Au vu de ce qui précède, le Comité de direction de l'ASIJ a l'honneur, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de vous demander de prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ASIJ

- vu le préavis N° 01/2025 du Comité de direction du 30 avril 2025;
- ouï le rapport de la Commission chargée de son étude;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

DÉCIDE

D'accepter les comptes de l'exercice 2024 et d'en donner décharge au Comité de direction de l'ASIJ.

Au nom du Comité de direction

Le Président
Christophe Balissat

ASIJ Comité de Direction

La Secrétaire
Fabienne Blanc

Préavis adopté par le Comité de direction dans sa séance du 30 avril 2025

Délégués responsables : Jérôme Porchet, Michel Godat et Christophe Balissat

Annexes :

- comptes 2024
- bilan 2024
- répartition des frais
- liste des élèves de l'EPS au 01.10.2024